

Voici pourquoi la Suisse a besoin d'une agriculture productrice



**Document stratégique de l'Union démocratique du centre
sur la politique agricole fédérale**

18 janvier 2019

Table des matières

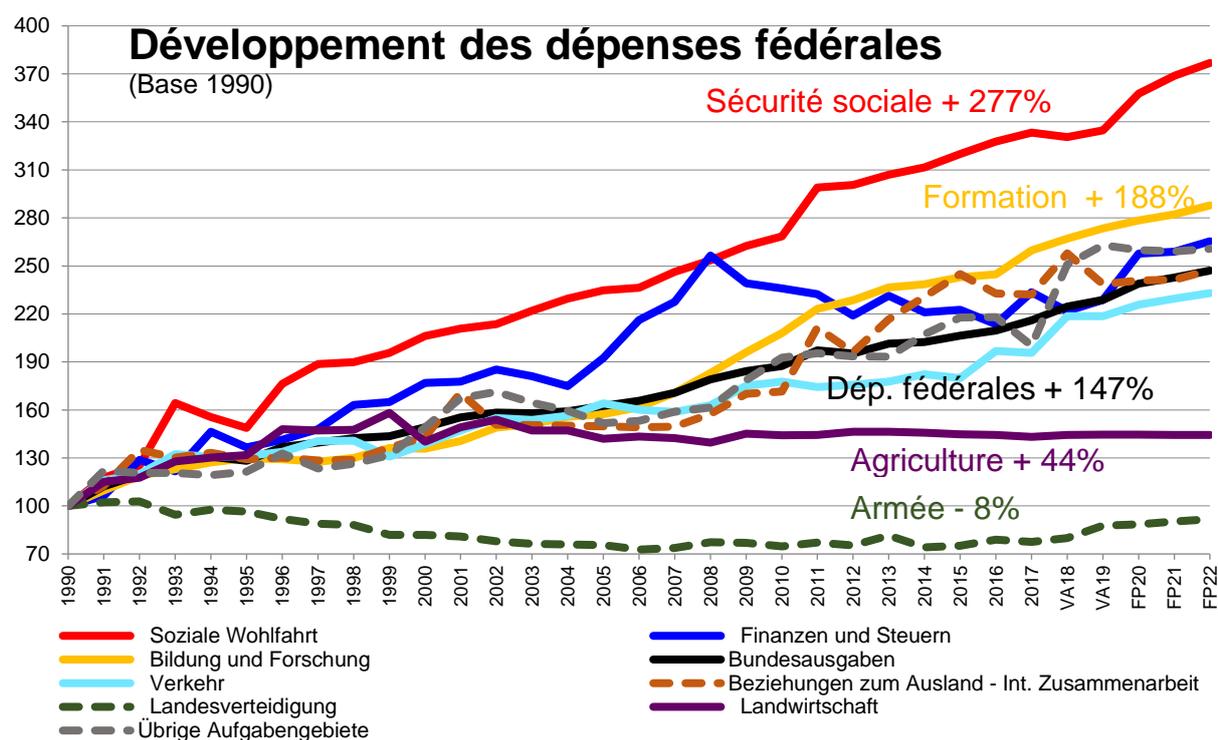
1. Situation initiale.....	3
1.1. Des réalités souvent méconnues	3
1.1.1. Coût de l'agriculture suisse.....	3
1.1.2. Revenu agricole	3
1.1.1. Coût des denrées alimentaires	4
1.2. Développement de la politique agricole.....	4
1.2.1. De la vue d'ensemble à la PA22+	4
1.2.2. Application du principe de la sécurité alimentaire	5
1.2.3. Eau potable et produits phytosanitaires	5
1.2.4. Aménagement du territoire	5
1.2.5. Grands prédateurs.....	5
2. La situation actuelle de l'agriculture suisse	6
2.1. De moins en moins d'exploitations agricoles et de travailleurs agricoles	6
2.2. Le revenu agricole baisse constamment malgré de lourdes charges de travail	7
2.3. Prix à la production stagnants, dépenses de consommation en baisse.....	10
2.4. Les prix des denrées alimentaires doivent toujours être considérés après correction selon le pouvoir d'achat	11
2.5. La part du prix à la production au prix payé par les consommateurs	12
2.6. Comment réagissent le Conseil fédéral et l'Office fédéral de l'agriculture face aux difficultés et aux soucis de l'agriculture?	14
3. L'importance économique de l'agriculture.....	16
3.1. Tout le monde profite d'une agriculture forte	16
3.3. Au fil des années on dépense toujours moins pour l'agriculture	17
4. Voici pourquoi l'UDC s'engage pour une agriculture forte	19
4.1. Les souhaits de la population concernant l'agriculture doivent être pris au sérieux	19
4.2. Garantir la sécurité alimentaire avec des produits sains.....	21
4.3. Moins de dépendance envers des variations des prix alimentaires sur le marché mondial.....	21
4.4. Entretien des paysages cultivés	22
5. Voici ce que demande l'UDC	23
5.1. Renforcement de l'agriculture productrice et moins d'extensification	23
5.1.1. L'économie laitière et carnée au centre de la politique agricole suisse	23
5.1.2. Non à une nouvelle extensification de l'agriculture suisse	23
5.2. Garantir le revenu agricole	24
5.2.1. Garantir la sécurité de la planification et de l'investissement	24
5.3. Création de bonnes conditions-cadres pour l'agriculture suisse	24
5.3.1. Protection appropriée aux frontières, non à un libre-échange agricole total.....	24
5.3.2. Obtenir une amélioration de la loi sur l'aménagement du territoire.....	25
5.3.3. Moins de bureaucratie agricole.....	25
5.3.4. Protection appropriée contre les grands prédateurs	25
5.3.5. De l'eau potable propre pour l'agriculture et la population.....	25
Les exigences de l'UDC	26

1. Situation initiale

1.1. Des réalités souvent méconnues

1.1.1. Coût de l'agriculture suisse

La Confédération a l'intention de dépenser 72,3 milliards de francs en 2019. 3,7 milliards de francs, donc 5,1%, sont prévus pour l'agriculture, une somme modique comparée aux dépenses consacrées à d'autres tâches. Un exemple: pour la seule sécurité sociale, la Confédération a budgétisé en 2019 plus de 23 milliards de francs. Compte tenu des prestations de l'agriculture (production d'aliments sûrs, sécurité alimentaire, bien-être des animaux, occupation décentralisée du territoire, entretien des paysages, etc.), le montant qui lui est actuellement consacré est équitable.



Les dépenses pour l'agriculture demeurent stables sur de longues périodes et n'augmentent que modérément. Depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui, elles ont passé de 2,5 à 3,7 milliards de francs, soit une hausse de 44%. Durant cette même période, les dépenses totales de la Confédération ont progressé de 31,6 à 72,3 milliards de francs, ce qui correspond à une hausse de 129%. Par rapport aux autres charges de la Confédération et aux dépenses totales de celle-ci, la croissance des dépenses pour l'agriculture est donc largement inférieure à la moyenne.

1.1.2. Revenu agricole

Les revenus des paysans sont largement en dessous des revenus comparables. En 2017, le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale était inférieur à 50 000 francs par an. Il n'était que de 37 900 francs dans les régions de montagne. Il faut rappeler que l'horaire de travail des paysans dépasse 60 heures par semaine. En examinant attentivement les statistiques de l'OFS, on constate que les revenus accusent certes une dispersion vers le haut, mais

souvent aussi vers le bas. Dans les régions de montagne, à peine la moitié des exploitations réalise un revenu correspondant à celui de professions comparables.

Ces chiffres indiquent clairement qu'il n'y a pas de raison de soumettre l'agriculture à des programmes d'économies.

1.1.1. Coût des denrées alimentaires

Compte tenu du pouvoir d'achat, les denrées alimentaires sont moins chères en Suisse que dans tous les autres pays européens. Nous dépensons 6,4% du revenu moyen pour nous nourrir. C'est presque un record international, car seuls trois pays affichent une part en pour cent consacrée aux produits alimentaires plus basse. Le revenu équivalent suisse médian se situait en 2016 à 27 087 euros. Ce même chiffre était en 2016 de 21 210 euros en Allemagne, soit 28% plus bas qu'en Suisse. Au niveau de l'UE, le revenu médian disponible n'était même que de 1651 euros.¹ Ces différences de revenu permettent de relativiser les prix de vente apparemment plus bas à l'étranger.

Une agriculture productrice suisse ne peut pas survivre faute d'une protection aux frontières. Même dans des exploitations travaillant efficacement, les coûts de production sont nettement plus élevés qu'à l'étranger, d'une part, à cause de la topographie, d'autre part, en raison du niveau des prix sensiblement plus élevé en Suisse qu'à l'étranger. La protection aux frontières veille à ce que l'industrie de transformation suisse utilise des matières premières locales qui peuvent être fournies à des prix compétitifs grâce aux droits de douane grevant les importations. Des sondages d'opinion indiquent que la population suisse ne désire pas une augmentation des importations alimentaires, mais qu'elle tient à la production indigène, donc aux exploitations agricoles du pays. C'est dire que l'idée régulièrement lancée par des milieux se disant libéraux de supprimer les mesures de protection contre les importations est totalement déplacée.

1.2. Développement de la politique agricole

1.2.1. De la vue d'ensemble à la PA22+

La future politique agricole (PA22+) sera notablement influencée par le renvoi du rapport gouvernemental "Vue d'ensemble de la politique agricole à moyen terme" du 4 juin 2018. L'UDC avait soutenu cette décision de renvoi. Tous les scénarios esquissés dans ce rapport conduisent forcément vers un changement structurel négatif dans l'agriculture. Ils admettent en particulier une baisse du degré d'autosuffisance brut de la Suisse. L'UDC s'oppose avec détermination à cette orientation esquissée par le rapport gouvernemental.

Répondant à de nombreuses critiques, le Conseil fédéral a revu son projet Politique agricole 22+ et a mis la nouvelle version en consultation le 14 novembre 2018. Il est en particulier revenu sur la proposition de lier le commerce international et la politique agricole, comme le souhaitait d'ailleurs la paysannerie suisse. Les aspects positifs du projet PA22+ sont le maintien du crédit-cadre en faveur de l'agriculture pour la période 2022 à 2025 ainsi que des mesures de protection aux frontières. A la suite de la modification du système des paiements directs, la PA22+ manque désormais de conditions-cadres stables qui garantissent à long terme la survie de la forme d'entreprise de l'exploitation agricole familiale. Il faut en outre éviter

¹ Source: OFS avec référence à Eurostat 2016. Revenu moyen et médian selon le type de ménage – enquête EU-SILC.

d'assouplir le droit foncier rural. Les exigences croissantes en termes de formation professionnelle auxquelles devraient satisfaire les agriculteurs doivent également être revues d'un œil critique.

1.2.2. Application du principe de la sécurité alimentaire

Il est également indispensable que la future politique agricole respecte strictement la décision prise le 24 septembre 2017 par 78,7% des votants en faveur de la garantie de la sécurité alimentaire. Le mandat donné au Conseil fédéral est parfaitement clair : halte à la priorisation unilatérale de l'écologie dans l'agriculture, non à de nouvelles ouvertures des frontières, amélioration des conditions-cadres et le renforcement de la production indigène d'aliments sains. La PA22+ doit soutenir la sécurité alimentaire par des mesures concrètes afin d'obtenir une plus forte création des plus-values dans la production alimentaire. L'agriculture doit de surcroît être protégée contre les surréglementations et les spéculateurs, ces derniers pouvant concurrencer les paysans au niveau de la propriété des terres. On cherche en vain des démarches dans ce sens de la politique agricole actuelle.

1.2.3. Eau potable et produits phytosanitaires

Les initiatives excessives dans la thématique de l'eau potable et des produits phytosanitaires doivent être rejetées dans la future politique agricole. Grâce à de nombreuses mesures et réglementations, la qualité de notre eau potable est excellente comme le prouvent des constats scientifiques. Cette qualité de l'eau est d'ailleurs importante pour le bon fonctionnement d'une agriculture productrice. L'agriculture s'efforce depuis longtemps de réduire constamment l'emploi de produits phytosanitaires.

1.2.4. Aménagement du territoire

L'UDC réclame en outre que le futur développement de l'aménagement du territoire et les règlements de construction, qui en découlent, tiennent également compte des besoins de l'agriculture. Il faut laisser une marge de manœuvre suffisante aux agriculteurs en matière de construction en dehors des zones à bâtir pour leur permettre d'innover, d'accroître l'efficacité de leur exploitation et de la moderniser pour répondre aux exigences futures. L'agriculture est aujourd'hui confrontée à un conflit d'objectifs: d'une part, on exige des exploitations agricoles qu'elles deviennent plus performantes, par exemple en s'agrandissant, d'autre part, leur production est régulièrement entravée par des nouvelles prescriptions dans le domaine de la construction et de la protection de l'environnement.

1.2.5. Grands prédateurs

Dans la perspective de la future politique agricole, il est évident aux yeux de l'UDC que des animaux extrêmement problématiques comme lesdits grands prédateurs n'ont pas leur place dans un pays connaissant une aussi forte densité démographique que la Suisse. On ne peut empêcher le loup de tuer des animaux, ni par des mesures de protection des troupeaux, ni par une augmentation des subsides. Le bien-être des animaux de rente et la sauvegarde de races rares (comme le mouton nez noir du Valais) doit avoir la priorité sur la conservation des grands fauves comme les loups ou les ours qui n'ont pas leur place dans un petit pays comme la Suisse et qui existent en nombre suffisant dans le monde entier.

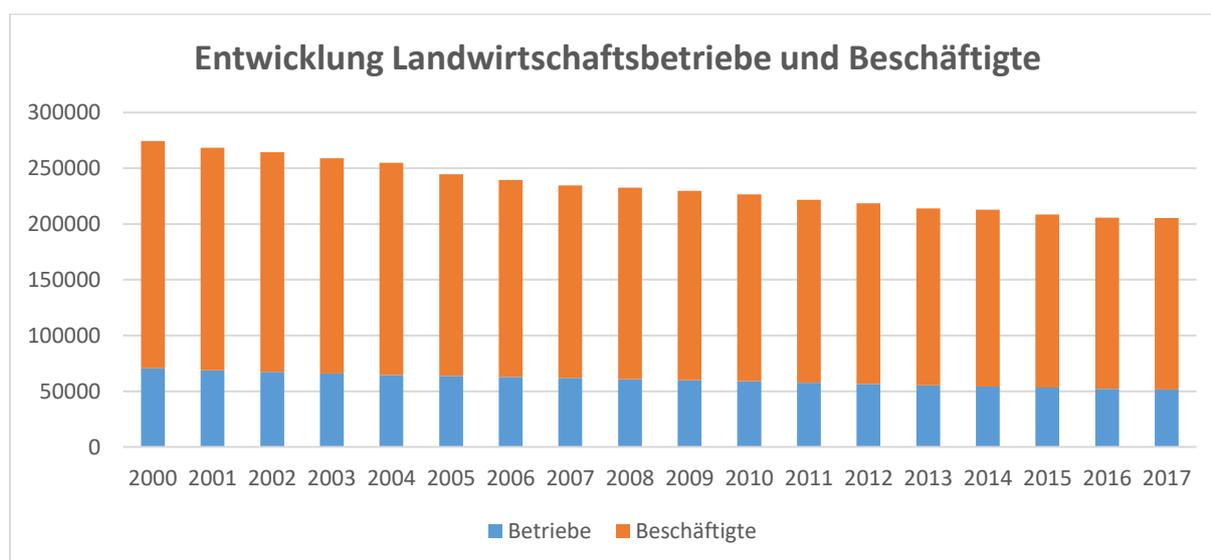
Les chapitres suivants expliquent en détail pourquoi l'UDC tient à une agriculture productrice qui approvisionne la population en denrées alimentaires saines et produites près du marché.

2. La situation actuelle de l'agriculture suisse

2.1. De moins en moins d'exploitations agricoles et de travailleurs agricoles

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a recensé en 2017 51 620 exploitations agricoles au total.² 69% de toutes les exploitations agricoles détiennent du bétail bovin.

Le changement structurel au sein de l'agriculture se poursuit constamment avec pour effet que l'on compte chaque année moins d'exploitations agricoles. Durant les seuls 18 dernières années, le nombre d'exploitations a baissé d'un quart. Cette baisse moyenne de 2% par an paraît à première vue modérée. Elle peut cependant évoluer beaucoup plus rapidement selon le type d'exploitation. Le nombre d'éleveurs de porcs et de poules a baissé sensiblement plus vite que le nombre total d'exploitations agricoles. Les pressions économiques et le progrès technique contribuent également à la réduction du nombre de branches d'exploitation. On relève des entreprises qui extensifient alors que d'autres ont étendu leurs activités dans des nouvelles branches, notamment la para-agriculture.³



Ces 18 dernières années, plus de 2700 exploitations agricoles ont disparu en moyenne par an ! (Source : OFS (2018))

Conclusion : le changement structurel négatif de l'agriculture se poursuit sans cesse. En 2017 on recensait encore 51 620 exploitations agricoles en Suisse, soit 27% de moins que 18 ans auparavant.

² La statistique de l'OFS saisit des exploitations qui atteignent au moins une des valeurs minimales suivantes: 1 hectare de surface agricole exploitée, 30 ares de cultures spéciales, 10 ares de cultures protégées, 8 truies, 80 porcs d'engraissement ou 3000 unités de volaille.

³ Source: agristat (2016): recensements statistiques et estimations sur l'agriculture et la nutrition SES).

Par ailleurs, l'agriculture emploie de moins en moins de personnel : en 2000, elle employait encore 203 793 collaborateurs, nombre qui est tombé à 153 864 en 2017, soit une baisse de 25%.⁴

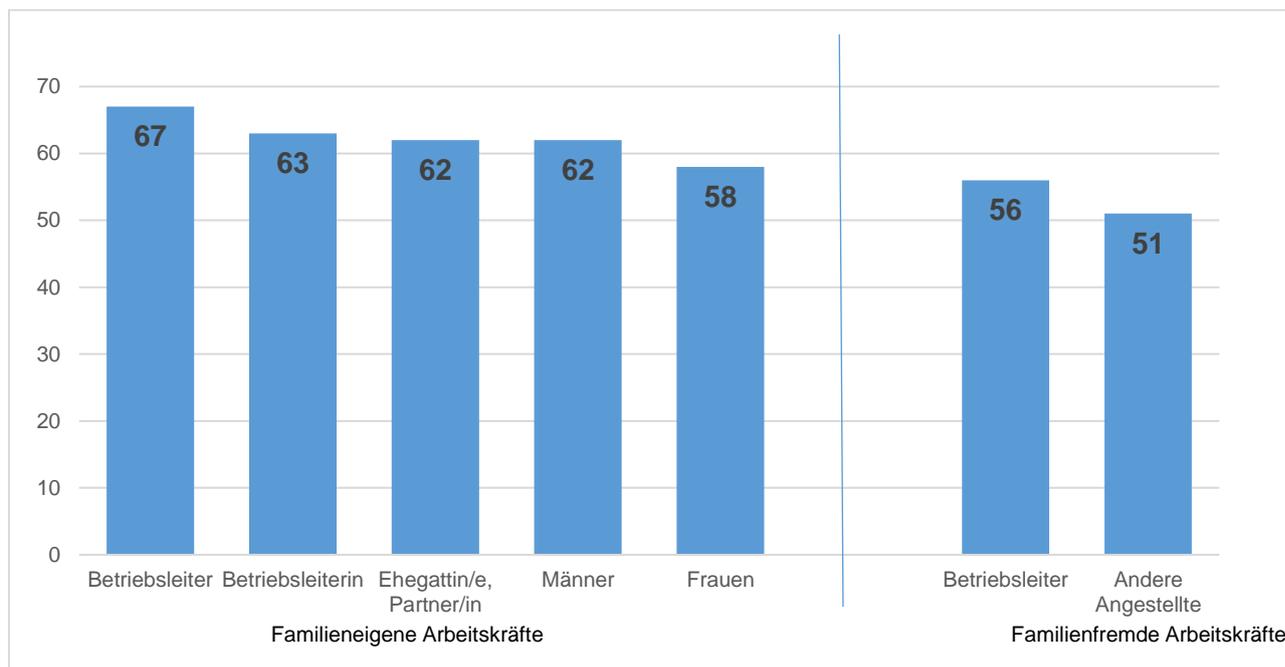
En 2016, 71% des exploitations ont été classées comme équivalentes à une profession principale. Selon les calculs de l'OFS, ces exploitations affichent chacune plus de 1500 heures de travail par an.⁵

Conclusion: le changement structurel négatif touche aussi la main-d'œuvre: en l'espace de seulement 18 ans, le nombre d'employés a baissé de 25% pour tomber de 203 793 à 153 864.

2.2. Le revenu agricole baisse constamment malgré de lourdes charges de travail

Les paysans suisses travaillent en moyenne plus de 60 heures par semaine. Si un homme dirige l'exploitation, il travaille en moyenne 67 heures par semaine, sa femme en moyenne 63 heures par semaine et les autres membres de la famille en moyenne 61 heures.⁶ En plus du travail dans l'exploitation, les paysans travaillent en moyenne 11 heures par semaine à l'externe. On voit bien que les horaires de travail d'un agriculteur sont extrêmement lourdes.

Plus de travail que dans un bureau : à la ferme on travaille plus de 60 heures par semaine !



Source: OFS – recensement des exploitations agricoles: recensement supplémentaire 2016.

⁴ Personnel à plein temps et à temps partiel, personnel membre de la famille et personnel hors famille, y compris le chef de l'exploitation.

⁵ agristat (2016).

⁶ Source: OFS (2017). Recensement des exploitations agricoles 2016.

Conclusion: incluant toutes les activités comprises, les chefs d'exploitation travaillent environ 2900 heures par an. Les autres membres de la famille travaillent à peu près autant sur l'exploitation.

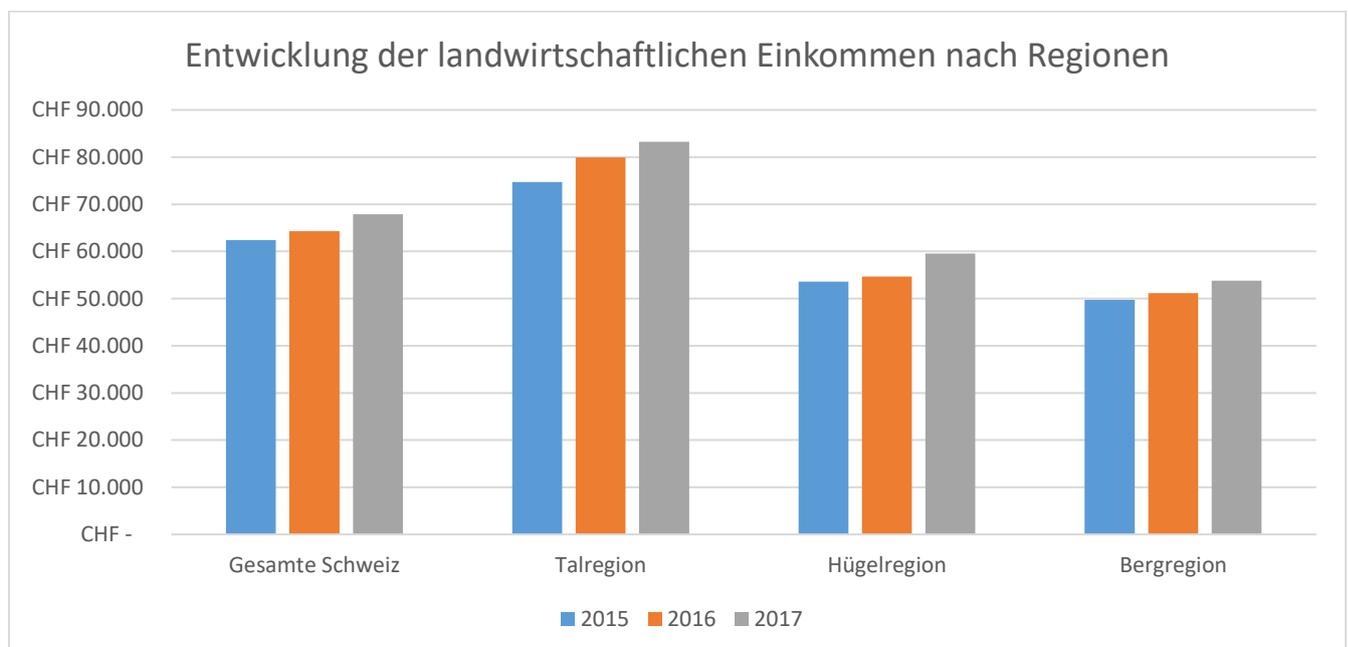
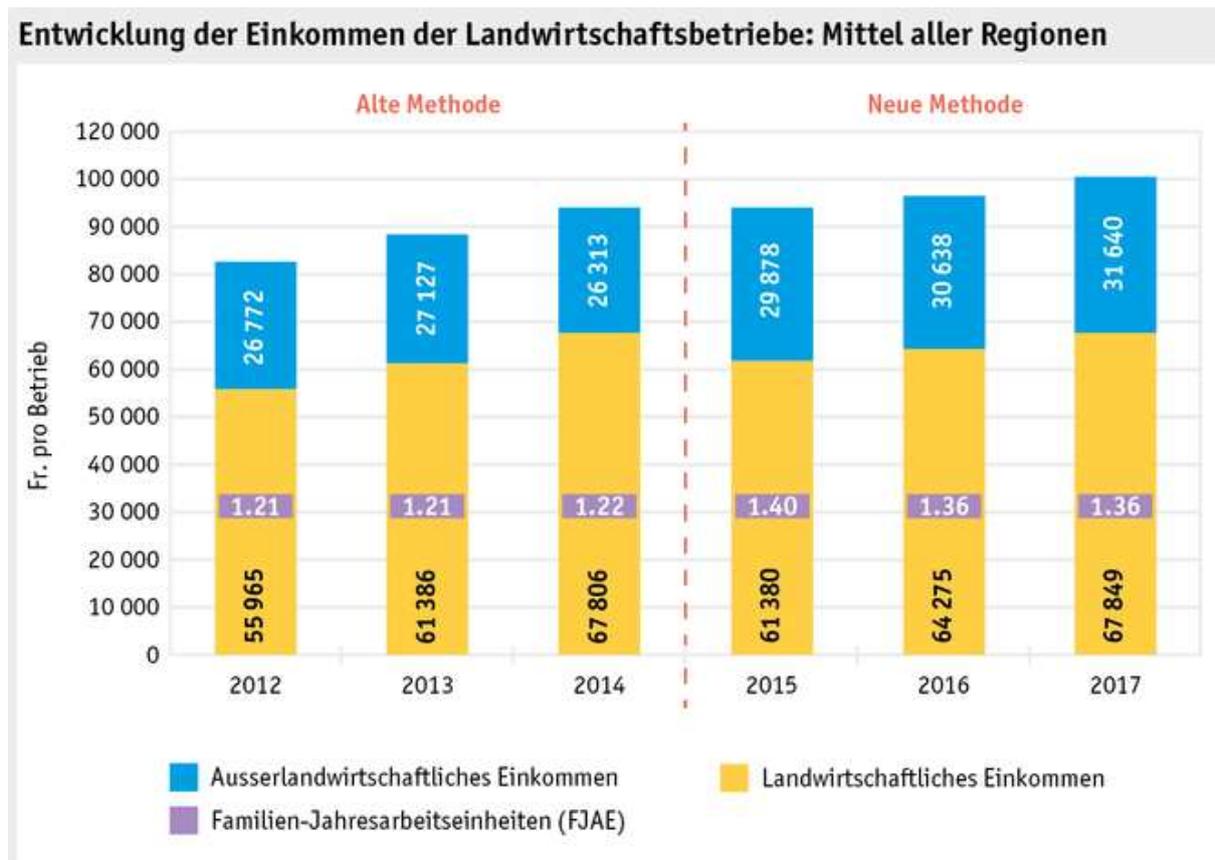
Malgré cet énorme travail et leur force novatrice, les exploitations agricoles ne disposent que d'un revenu très modeste. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique et d'Agroscope, elles ont réalisé en 2017 un revenu de seulement 67 600 francs en moyenne.⁷ Il ne faut pas oublier que par unité de main-d'œuvre à temps complet (et non pas par exploitation!) les exploitations de pleine ont réalisé un revenu moyen de 63 300 francs, celles des régions des collines un revenu de 44 900 francs et celles des régions de montagne un revenu de seulement 37 900 francs par an.

A la vue de ces chiffres on constate que les valeurs moyennes ne reproduisent que partiellement les conditions individuelles des exploitations. Des situations particulièrement insatisfaisantes se rencontrent notamment dans les régions des collines et de montagne.

Conclusion : malgré une charge de travail supérieure à la moyenne, les revenus des paysans sont largement inférieurs aux revenus comparatifs, et cela indépendamment du fait que le revenu augmente. Les différences de revenu entre les régions de plaine, des collines et de montagne sont énormes.

⁷ Source : [Agroscope. communiqué de presse du 02.10.2018](#)

Situation insatisfaisante en termes de revenu des exploitations agricoles



Source: Rapport sur l'agriculture 2018.

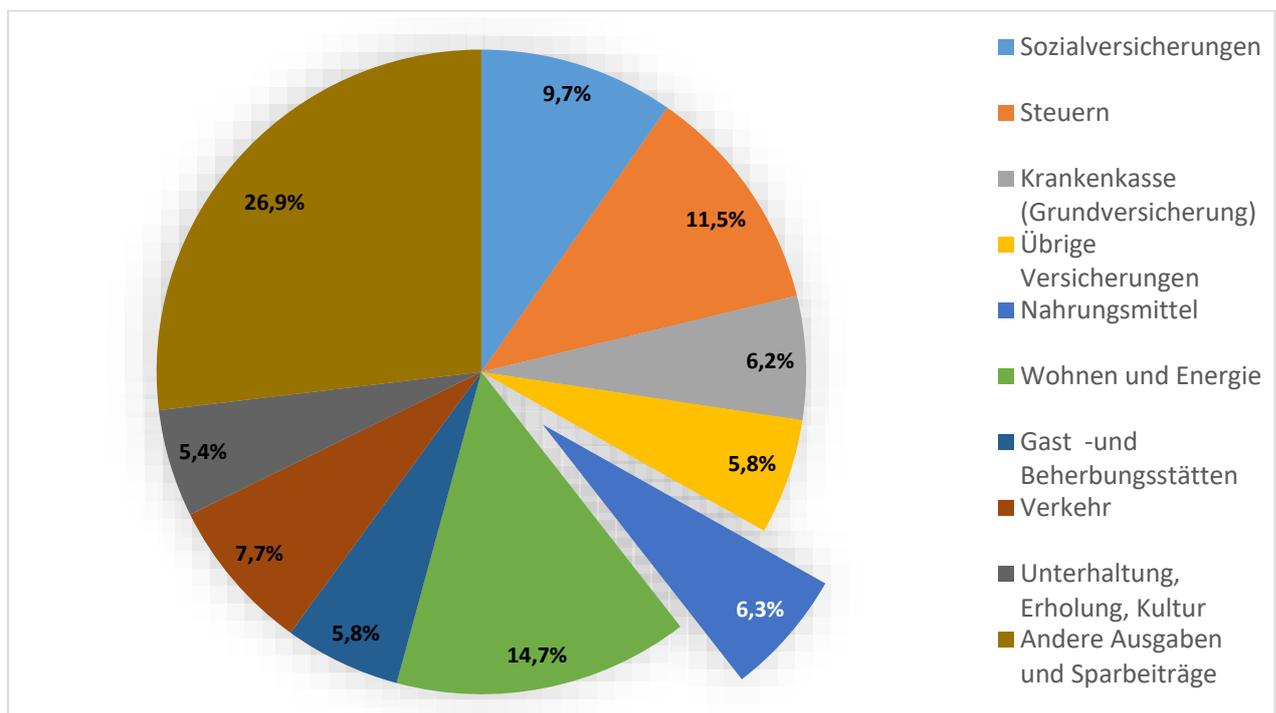
2.3. Prix à la production stagnants, dépenses de consommation en baisse

Il ne se passe pas une année sans que ledit "îlot de cherté" suisse ne fasse pas l'objet de nombreux commentaires. Les journaux affirment à chaque occasion que le niveau des prix en Suisse est à tel point élevé que les Suisses sont quasiment obligés de pratiquer du tourisme d'achat dans des pays "moins chers", par exemple en Allemagne ou en France.

Le fait est que, compte tenu du pouvoir d'achat, les denrées alimentaires sont moins chères en Suisse que presque partout ailleurs.

Qui plus est, la part des produits alimentaires aux dépenses totales des ménages diminue constamment. En 2016, le ménage moyen suisse dépensait juste 6,3% de son revenu brut pour l'achat de denrées alimentaires et de boissons sans alcool.⁸ C'est dire que les ménages suisses dépensent moins d'argent pour la nourriture que pour leurs primes de caisse maladie (y compris l'assurance complémentaire) ou leurs assurances. Il n'existe que très peu de pays au monde où l'on consacre une part encore plus faible aux denrées alimentaires: USA, Singapour, Grande-Bretagne et Canada.⁹

Conclusion: s'agissant des denrées alimentaires, la Suisse n'est pas un "îlot de cherté, mais plutôt un îlot de bas prix! Les Suissesses et les Suisses ont dépensé en 2016 plus d'argent pour la caisse maladie (7,6%, y compris l'assurance complémentaire) que pour les produits alimentaires.



Source: OFS, Enquête sur les budgets des ménages 2016 (seules les dépenses).

⁸ Source: Union suisse des paysans. Rapport de situation 2017, p. 16. Chiffres: OFS

⁹ Source: Migros Rapport sur la durabilité 2013. Voir aussi un article du "Tagesanzeiger" du 15.07.2013: <https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/konjunktur/pSchweizer-zahlen-wenig-fuers-Essenp/story/31708755>

2.4. Les prix des denrées alimentaires doivent toujours être considérés après correction selon le pouvoir d'achat

"Mais en Allemagne le filet de bœuf coûte beaucoup moins cher et une crème Nivea pour les mains est aussi nettement meilleur marché!" On entend fréquemment des déclarations de ce genre quand il est question du tourisme d'achat et quand il s'agit de se plaindre des prix suisses. C'est une évidence: les prix nets des denrées alimentaires sont moins élevés en Allemagne, mais le niveau du revenu est lui aussi sensiblement plus bas qu'en Suisse. En 2016, le revenu par habitant en Allemagne était inférieur de 28% à celui de la Suisse.¹⁰ Alors qu'en Suisse les $\frac{3}{4}$ de tous les travailleurs gagnent plus de 20 francs par heure, les $\frac{3}{4}$ des travailleurs allemands gagnent moins de 20 francs par heure. Les personnes qui ont passé des vacances en Thaïlande savent qu'un Coca n'y coûte que quelques centimes. Il ne viendrait cependant à l'idée de personnes d'exiger le même prix du Coca en Suisse. Le pouvoir d'achat en Thaïlande est beaucoup plus bas qu'en Suisse.

Conclusion : les prix des denrées alimentaires doivent toujours être considérés après correction selon le pouvoir d'achat.

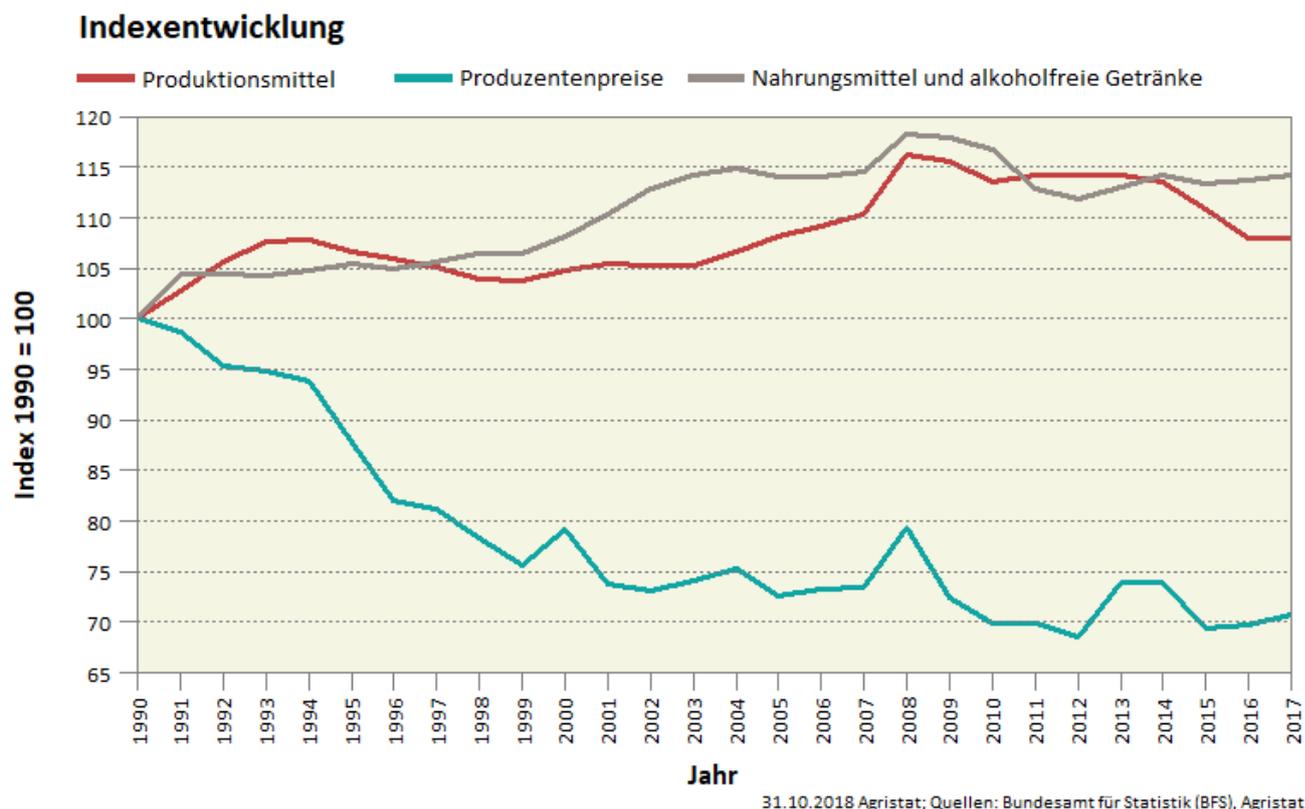
"L'indicateur Big Mac est un repère fort simple pour déterminer le pouvoir d'achat d'une monnaie, car ce produit existe dans le monde entier en taille, composition et qualité standardisées et parce que l'on peut donc partir du principe que le même bien a partout la même valeur." Il est vrai que le Big Mac n'est à nulle part aussi cher qu'en Suisse (6.54 \$ en 2018), mais un Zurichois ne doit travailler que 10,6 minutes pour se l'offrir. Dans trois pays seulement on travaille moins longtemps pour faire un tel achat.

Les paysans gagnent toujours moins avec leurs produits

Les paysans gagnent constamment moins d'argent avec les denrées alimentaires qu'ils produisent. Depuis 1990, les prix à la production (donc le montant touché pour les produits) a baissé d'environ 30%.

¹⁰ Source: Office fédéral de la statistique (2018)

Les prix à la production en forte baisse depuis 1990 : les produits rapportent 30% de moins aujourd'hui



Source: Union suisse des paysans USP

Le fort pouvoir d'achat suisse ne génère pas des prix élevés à la production. La réalité est que les paysans gagnent toujours moins sur leurs produits. Ou, en d'autres termes, les paysans ne profitent pas du fort pouvoir d'achat des Suisses.

Conclusion: les paysans ne tirent pas d'avantage direct du fort pouvoir d'achat des Suisses.

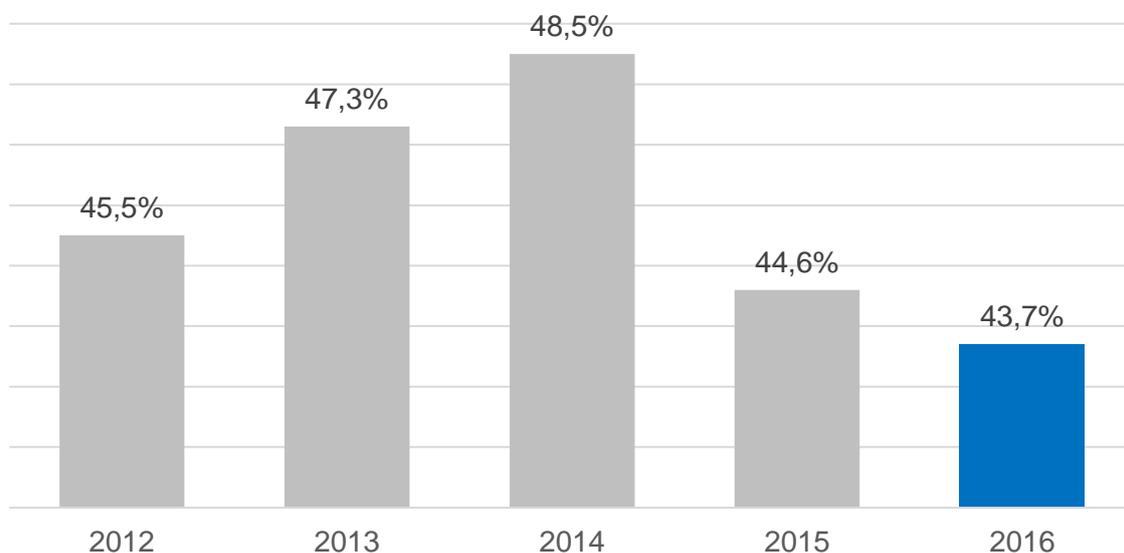
2.5. La part du prix à la production au prix payé par les consommateurs

La différence entre le prix à la consommation (commerce de détail) et le prix à la production correspond à la part revendiquée par l'industrie de transformation et le secteur de la distribution. Les consommateurs paient ainsi le prix de la transformation, de l'emballage, du stockage, du transport, du marketing et de la distribution, des salaires et des loyers. En 2016, la part du prix à la production au prix final, donc au prix à la consommation, a baissé dans tous les groupes de produits pris en considération, sauf la viande et les œufs.

Le producteur de lait ne percevait en 2016 plus que 44% du produit final

Panier de la ménagère: produits laitiers

Fromage (41%), lait de consommation (19%), beurre (11%), crème de consommation (11%), yogourth (19%)

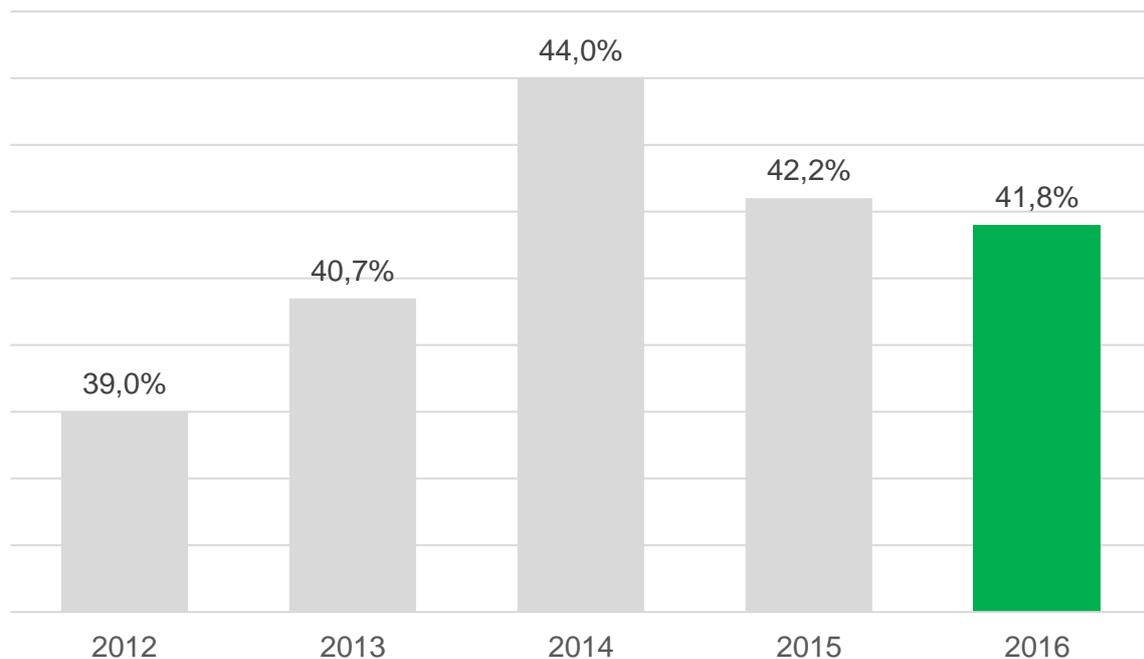


Part du prix à la production au prix à la consommation, prix à la consommation sans le prix des discounters étrangers en pour cent. Source: OFAG 2018, section analyse du marché

Le producteur de légumes touchait en 2016 moins de 42% du produit final

Panier de la ménagère: légumes

Tomates (9%), choux-fleurs (6%), oignons (20%), carottes (45%), concombres (12%), salades pommées (9%)



Part du prix à la production au prix à la consommation, prix à la consommation sans le prix des discounters étrangers en pour cent. Source: OFAG 2018, section analyse du marché

On peut lire ce qui suit dans le rapport de l'OFAG: "2018 était une année de fortes dépenses de consommation pour les fruits et légumes. C'est ce que révèle une analyse du panier de la ménagère avec des fruits et légumes offerts toute l'année et produits de manière traditionnelle."¹¹

Il s'agit là d'une déclaration très générale dont on ne peut conclure que le revenu des agriculteurs augmente. La part au prix à la consommation semble toujours constante.

Conclusion: moins de la moitié du prix à la consommation allant aujourd'hui aux producteurs, une baisse du prix à la production n'aurait qu'un faible effet sur le prix de vente final et ne permettrait guère d'endiguer le tourisme d'achat à l'étranger.

2.6. Comment réagissent le Conseil fédéral et l'Office fédéral de l'agriculture face aux difficultés et aux soucis de l'agriculture?

Comme cela a été relevé dans ce chapitre, il existe toujours moins d'exploitations agricoles et l'agriculture emploie de moins en moins de salariés. En outre, les paysans touchent toujours moins pour leurs produits alors qu'ils augmentent leur productivité. Ils ne parviennent pas à réaliser un revenu raisonnable, notamment dans l'industrie laitière.

Voici comment le Conseil fédéral entend réagir aux soucis de l'agriculture (résumé)

Dans ce projet de politique agricole à partir de 2022, le Conseil fédéral prétend vouloir améliorer les conditions-cadres au niveau du marché, de l'exploitation et de l'environnement. Le but affiché est d'encourager l'économie agricole et alimentaire suisse à mieux exploiter les chances du marché dans un esprit entrepreneurial.

1. Au niveau de l'exploitation, le Conseil fédéral entend renforcer l'esprit d'entreprise par la suppression de restrictions réglementaires et l'augmentation de l'efficacité des entreprises tout en sauvegardant la diversité des structures agricoles. Le gouvernement rate cependant l'occasion de protéger les familles paysannes. Pire, il veut assouplir le droit foncier rural pour faciliter l'accès de sociétés morales aux terres agricoles et pour encourager l'arrivée d'acteurs étrangers au monde agricole. Parallèlement, il envisage de durcir les conditions de formation dans l'agriculture: les nouveaux agriculteurs devraient suivre une formation professionnelle supérieure pour avoir droit aux paiements directs. Ces mesures ne sont certainement pas dans l'intérêt des familles paysannes.
2. Parmi les mesures proposées, on peut citer en particulier l'adaptation du système des paiements directs et une nouvelle conception des contributions à la sécurité de l'approvisionnement, ainsi que la modernisation (voir ci-dessus) du droit foncier et de fermage. Le but de ces interventions est de faciliter l'arrivée d'acteurs étrangers dans le monde agricole et la prise en compte de nouvelles formes de production dans le droit agricole. Bien que le crédit cadre pour les paiements directs demeure inchangé entre 2022 et 2025, les agriculteurs sont gênés par le manque de stabilité des conditions-cadres. Ils souhaitent en effet pouvoir s'occuper en premier lieu de la production, et non pas de l'application de nouvelles réglementations.

¹¹ Source: OFAG, secteur lait. <https://www.blw.admin.ch/blw/de/home/markt/marktbeobachtung/milch.html>

3. Le Conseil fédéral annonce également son intention de développer le système des prestations écologiques requises, de simplifier le soutien à la biodiversité tout en le rendant plus efficace et de soutenir l'agriculture adaptée à son site par des conceptions globales régionales. Au lieu de multiplier à outrance les réglementations écologiques, le Conseil fédéral serait mieux inspiré de faire confiance à l'initiative personnelle des agriculteurs, d'encourager la production alimentaire et de soutenir efficacement la commercialisation du label suisse afin d'assurer durablement la sécurité alimentaire et l'avenir de l'agriculture suisse.

Conclusion : au lieu d'enregistrer la situation réelle de l'agriculture dans son projet de PA22+ et de prendre des mesures de correction, le Conseil fédéral ajoute de l'huile sur le feu : les réglementations supplémentaires, les modifications du système des paiements directs et le durcissement des exigences imposées aux paysans nuisent à l'agriculture et finalement à tous les citoyens.

3. L'importance économique de l'agriculture

3.1. Tout le monde profite d'une agriculture forte

La valeur ajoutée brute de l'agriculture, de la sylviculture et de pêche en pour cent de la valeur totale de toutes les branches de l'économie atteignait 0,7% en 2016. Cette proportion représente environ 4,4 milliards de francs (PIB en prix courants en 2016: 660 milliards de francs).

Secteur primaire¹ en comparaison européenne

	Part des actifs au secteur primaire, moyennes annuelles	Valeur ajoutée brute en % de la valeur totale de toutes les branches économiques ²
Suisse	3.4	0.7
UE-28	4.3	1.5
Allemagne	1.3	0.6
Espagne	4.2	2.8
France	2.9	1.6
Italie	3.9	2.1
Autriche	4.3	1.2
Pologne	10.6	2.7
Portugal	6.9	2.2
Suède	1.9	1.3
Royaume-Uni	1.1	0.6

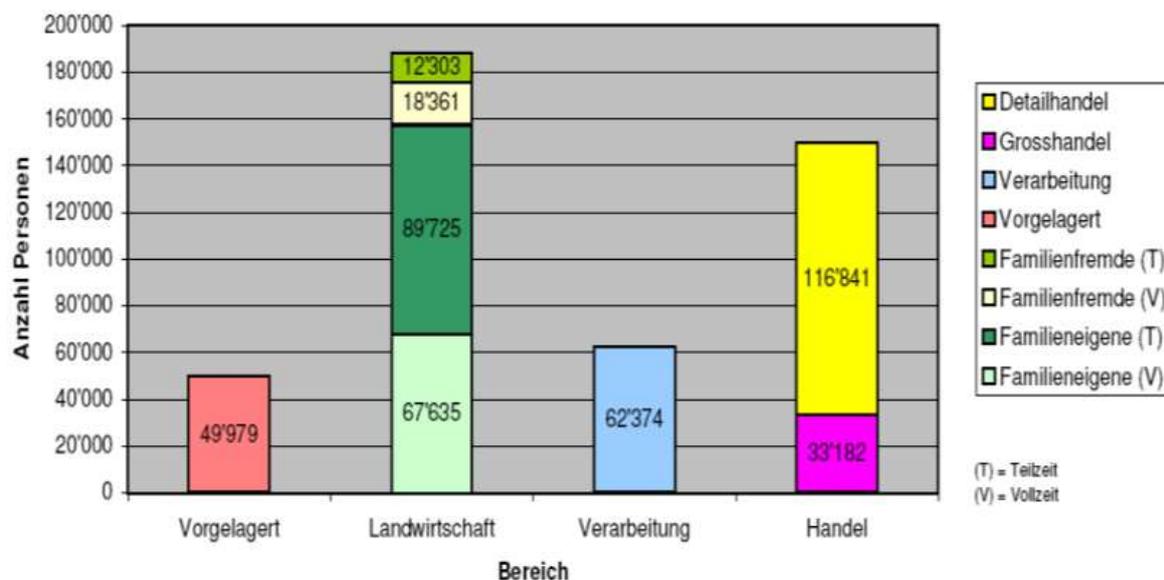
¹ Economie agricole et forestière, pêche (NOGA2008 resp. NACE rév.2: A): sans l'horticulture, ni le paysagisme, ni la production d'autres prestations de service horticoles.

² Aux prix de production et cours de change selon ESVG 2010.

Source: Office fédéral de la statistique

La valeur brute ajoutée du secteur primaire suisse était donc plus basse que celle de l'UE-28 (1,5%).

L'agriculture suisse joue cependant un rôle important pour les exploitations en amont et en aval ainsi que, partiellement, pour la transformation et le commerce. Près d'un demi-million de personnes travaillent le long de la filière agroalimentaire. C'est dire que plus de 10% des salariés travaillent directement dans l'agriculture ou dans des branches voisines.



Chiffres de 2005. Source: Union suisse des paysans

150 000 personnes travaillent dans l'agriculture, chiffre auquel il faut ajouter 250 000 personnes employées dans les exploitations en aval. Les produits alimentaires représentent en Suisse un chiffre d'affaires de 63 milliards de francs.

3.3. Au fil des années on dépense toujours moins pour l'agriculture

Les lecteurs des journaux et les téléspectateurs connaissent bien la déclaration suivante: "On fait des économies partout sauf dans l'agriculture où l'on dépense toujours plus." Cette allégation est trompeuse et tout simplement fautive. Un exemple: les dépenses totales pour l'économie laitière baissent depuis l'an 2000 et se sont stabilisées à environ 295,5 millions de francs depuis 2014.

Comme cela a été esquissé plus haut, l'agriculture ne représente qu'un petit poste budgétaire par rapport à l'ensemble des dépenses fédérales. Elle ne pèse pas plus aujourd'hui sur le budget fédéral qu'autrefois. Preuves en sont les chiffres officiels des comptes de la Confédération: depuis 1990, les dépenses pour l'agriculture ont progressé de 44%, soit nettement moins que la hausse moyenne de l'ensemble des dépenses, soit 116%. C'est dire que les autres tâches (par ex., la formation et la recherche ou la sécurité sociale) se sont développées aux frais de l'agriculture!

Compte tenu de l'énorme croissance démographique que connaît la Suisse, la stagnation des dépenses agricoles est même surprenante. Malgré la hausse massive de la population à cause de l'immigration (+1,4 million de personnes), le degré d'autosuffisance agricole est demeuré

stable. Cela signifie aussi que l'agriculture a réussi à augmenter sensiblement sa productivité alors qu'elle a coûté toujours moins par habitant. Ou encore en d'autres termes: nous obtenons aujourd'hui un rendement supérieur à un coût moindre.

On en peut en aucun cas rendre l'agriculture responsable de la croissance des dépenses fédérales !

Baisse des dépenses pour l'économie laitière

2000	716.2 millions de francs
2001	666.1 millions de francs
2002	600.6 millions de francs
2003	560.0 millions de francs
2004	503.5 millions de francs
2005	474.2 millions de francs
2006	442.7 millions de francs
2007	366.0 millions de francs
2008	349.7 millions de francs
2009	298.2 millions de francs
2010	291.9 millions de francs
2011	295.3 millions de francs
2012	301.5 millions de francs
2013	301.3 millions de francs
2014	295.5 millions de francs
2015	295.4 millions de francs
2016	295.4 millions de francs
2017	295.5 millions de francs



moins 59 pour cent

Dépenses fédérales pour l'économie laitière 1990 – 2017. Source: Office fédéral de la statistique.

Conclusion : malgré une croissance démographique énorme, les dépenses pour l'agriculture sont restées presque constantes.

4. Voici pourquoi l'UDC s'engage pour une agriculture forte

4.1. Les souhaits de la population concernant l'agriculture doivent être pris au sérieux

Le cours de la politique agricole suisse est imposé par la Constitution fédérale, soit en particulier par les articles 104 et 104a.

Articles constitutionnels sur l'agriculture

Article 104 Agriculture

¹ La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement:

- a. à la sécurité de l'approvisionnement de la population;
- b. à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural;
- c. à l'occupation décentralisée du territoire.

² En complément des mesures d'entraide que l'on peut raisonnablement exiger de l'agriculture et en dérogeant, au besoin, au principe de la liberté économique, la Confédération encourage les exploitations paysannes cultivant le sol.

³ Elle conçoit les mesures de sorte que l'agriculture réponde à ses multiples fonctions. Ses compétences et ses tâches sont notamment les suivantes:

- a. elle complète le revenu paysan par des paiements directs aux fins de rémunérer équitablement les prestations fournies, à condition que l'exploitant apporte la preuve qu'il satisfait à des exigences de caractère écologique;
- b. elle encourage, au moyen de mesures incitatives présentant un intérêt économique, les formes d'exploitation particulièrement en accord avec la nature et respectueuses de l'environnement et des animaux;
- c. elle légifère sur la déclaration de la provenance, de la qualité, des méthodes de production et des procédés de transformation des denrées alimentaires;
- d. elle protège l'environnement contre les atteintes liées à l'utilisation abusive d'engrais, de produits chimiques et d'autres matières auxiliaires;
- e. elle peut encourager la recherche, la vulgarisation et la formation agricoles et octroyer des aides à l'investissement;
- f. elle peut légiférer sur la consolidation de la propriété foncière rurale.

⁴ Elle engage à ces fins des crédits agricoles à affectation spéciale ainsi que des ressources générales de la Confédération.

Art. 104 a Sécurité alimentaire

En vue d'assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, la Confédération crée des conditions pour:

- a. la préservation des bases de la production agricole, notamment des terres agricoles;
- b. une production de denrées alimentaires adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources de manière efficiente;
- c. une agriculture et un secteur agroalimentaire répondant aux exigences du marché;
- d. des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire;
- e. une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources.

Ces articles de la Constitution fédérale reflètent la volonté de la population de conserver en Suisse une agriculture indépendante, productrice et basée sur des structures d'exploitation familiales. La politique agricole doit être conçue conformément à ce mandat constitutionnel.

Des sondages d'opinions¹² récents confirment la disponibilité de la population à offrir à l'agriculture les moyens pour, notamment:

- encourager les exploitations familiales, éléments marquant de l'agriculture suisse;
- soutenir les exploitations familiales travaillant dans les régions à la topographie et au climat difficiles et contribuant ainsi au développement de ces régions;
- sauvegarder une production moderne de denrées alimentaires et garantir ainsi la sécurité alimentaire;
- assurer un niveau élevé de protection des animaux et de sécurité des produits alimentaires.

La population souhaite donc une agriculture dans le cadre actuel et qui produit des denrées alimentaires saines et sûres tout en respectant un niveau élevé de la protection des animaux – autant de prestations que l'agriculture produit aujourd'hui. A l'inverse, cela signifie aussi que la population ne souhaite pas une augmentation des importations de produits alimentaires de pays où les exigences en termes de protection de l'environnement et des animaux sont moins sévères.

Une digression: la théorie des avantages comparatifs est en opposition avec le mandat du peuple

La théorie des avantages comparatifs, telle qu'elle est notamment avancée par l'association *economiesuisse*, est en totale opposition avec la volonté explicite du peuple et avec le mandat constitutionnel exigeant une agriculture dans le cadre actuel avec des exploitations paysannes familiales au lieu de grandes exploitations industrialisées et un approvisionnement assuré en denrées alimentaires produites en Suisse. Selon cette théorie des avantages comparatifs, il est en principe insensé de produire indépendamment des denrées alimentaires en Suisse parce que celles-ci sont produites à moindre prix à l'étranger, donc avec un avantage comparatif.

Qu'affirme la théorie de l'avantage comparatif?

"La théorie de l'avantage comparatif en termes de coûts affirme que le côté avantageux du commerce entre deux pays ne dépend pas des coûts absolus de la production, mais des coûts relatifs des biens les uns par rapport aux autres. Selon ce principe, le commerce entre deux pays est toujours avantageux s'il y a des différences dans les structures des coûts de production des deux partenaires commerciaux, c'est-à-dire si un pays doit, pour produire un bien, renoncer à moins d'unités d'un autre produit que l'autre pays (coûts d'opportunité moindres). En pareil cas, chaque pays devrait se spécialiser dans la production du bien qu'il peut produire de manière relativement avantageuse (comparativement avantageuse). Conclusion: selon cette théorie, le commerce international et la division internationale du travail sont des avantages même pour les pays qui peuvent produire tous les biens à un moindre coût que l'étranger. Dans la réalité, ce principe s'applique principalement aux échanges commerciaux entre pays fortement et pays faiblement industrialisés."

¹² Par ex. Brandenburg, A., Georgi, D. (2015): Les attentes de la population suisse par rapport à l'agriculture – Studie zuhanden des Bundesamtes für Landwirtschaft BLW. Hochschule Luzern, Lucerne.

Source: Wikipedia, https://de.wikipedia.org/wiki/Komparativer_Kostenvorteil

Cette théorie prend en considération l'optimisation de la prospérité dans des marchés ouverts et performants, mais ne tient aucun compte des prestations d'intérêt public de l'agriculture comme la sécurité alimentaire, l'entretien des paysages cultivés et la contribution à une occupation décentralisée du territoire. Or ces prestations sont ancrées dans la Constitution fédérale et constituent donc un mandat donné par le peuple. Elles obligent l'Etat de conserver une agriculture productrice. Si on souhaite s'écarter fondamentalement de la politique agricole actuelle, par exemple en transférant partiellement ou totalement la production agricole indigène à l'étranger, il faut commencer par modifier la Constitution fédérale.

On ajoutera à ce propos que les marchés agricoles sont frappés par des défaillances commerciales classiques en ce sens que généralement un grand nombre de producteurs est opposé à un petit nombre d'entreprises de transformation et de détaillants. La position des producteurs en est considérablement affaiblie, en raison notamment de leur retard en termes d'information.

4.2. Garantir la sécurité alimentaire avec des produits sains

A l'époque actuelle où l'on peut presque tout acheter à toutes les saisons dans le commerce du coin, il paraît invraisemblable que les choses puissent être différentes un jour. Les personnes âgées parmi nous savent qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Il suffit d'une grande crise entravant la production alimentaire – par exemple, une catastrophe naturelle – pour que nous nous retrouvions dans une pénurie alimentaire. Un pays qui est lui-même frappé par une pénurie de denrées alimentaires n'en exportera certainement pas, mais les gardera pour sa propre population.

La sécurité alimentaire ne peut donc être garantie que par une production nationale qui, en temps de crise, peut servir de tampon. Cet objectif ne peut être atteint que par une politique agricole nationale qui fixe les conditions dans lesquelles les denrées alimentaires sont produites et transformées. Parmi ces conditions on peut citer l'interdiction des modifications génétiques ainsi que les sévères règles suisses sur la protection des animaux et la sauvegarde de la diversité biologique chez les plantes et les animaux qui servent à la production alimentaire. Le degré d'autosuffisance alimentaire net est tombé pour la première fois en dessous de 50% en 2016.¹³ Une sécurité alimentaire défaillante rend un pays vulnérable et l'expose aux chantages. Les conditions-cadres doivent donc être adaptées pour que le degré d'autosuffisance remonte au moins à 60%. Cette proportion permettrait à la Suisse d'assurer elle-même son approvisionnement en réduisant la consommation et en augmentant la production végétale.

4.3. Moins de dépendance envers des variations des prix alimentaires sur le marché mondial

Les prix des denrées alimentaires sur le marché mondial sont actuellement bas, si bien que la Suisse peut s'approvisionner en aliments bon marché à l'étranger. Dans un tel contexte, il n'est évidemment pas facile de faire valoir l'argument de la sécurité alimentaire. L'association économique faïtière *economiesuisse* ne cesse de répéter qu'il serait tellement plus avantageux

¹³ Voir à ce propos [Agristat](#).

pour la Suisse de mettre fin à l'onéreuse production alimentaire nationale et de s'approvisionner sur les marchés étrangers en denrées alimentaires à faible prix (théorie des avantages comparatifs, cf. introduction au chapitre 3 ci-dessus).

Il faut rappeler à ce sujet que les bas prix alimentaires au niveau international ne constituent qu'une vision instantanée et que les prix peuvent parfaitement repartir à la hausse (par exemple à la suite d'une catastrophe naturelle, d'une guerre, d'une attaque parasitaire, etc.). Dans une telle situation, la sécurité alimentaire revient immédiatement au premier plan (voir chapitre précédent).

Dans une vision à long terme, le changement climatique global devrait également nous inciter à prévenir une éventuelle pénurie alimentaire mondiale déclenchée par ce phénomène.

En cultivant ses propres produits alimentaires, la Suisse s'assure une certaine indépendance alimentaire par rapport aux variations des prix sur le marché mondial. Une production alimentaire nationale dans le cadre actuel sert de tampon face à ces changements de prix. Enfin, le souci de l'indépendance nationale requiert forcément aussi un niveau élevé d'autosuffisance alimentaire.

4.4. Entretien des paysages cultivés

A côté de la sécurité de l'approvisionnement, l'entretien des paysages cultivés constitue une autre prestation importante des paysans suisses. On s'en rend parfaitement compte en voyageant d'une région à l'autre. Cette tâche est prescrite dans l'article 104 al. 1 lt. b de la Constitution fédérale. Les belles surfaces vertes du Plateau suisse et les alpages dans les régions de montagne ne sont pas dans un état naturel, mais résultent d'un entretien régulier, respectivement d'une exploitation régulière par les agriculteurs. Faute d'un entretien de l'espace rural par les agriculteurs, les paysages seraient de plus en plus couverts de forêts (plaine), voire de broussailles (montagne). Voilà qui explique aussi pourquoi la montée à l'alpage n'est pas simplement une belle coutume, mais répond surtout à la nécessité d'entretenir l'espace alpin. Malheureusement, seule une petite partie de la population se rend encore compte du travail énorme que représente l'entretien de l'espace rural. La distance entre l'agriculture productrice et la population est aujourd'hui trop grande.

Les paysans assument encore d'autres fonctions d'entretien du paysage qui méritent à juste titre une indemnisation indépendante de la production agricole. Par exemple, ni les prairies maigres couvertes de fleurs, ni les prés plantés d'arbres fruitiers à tige haute ne sont économiquement intéressants pour les agriculteurs, parce que ceux-ci doivent vivre principalement de la vente de leurs produits. Néanmoins, ces espaces sont utiles à la sauvegarde de la biodiversité.

Conclusion : l'ouverture des frontières et l'accélération du changement des structures sont en opposition avec les souhaits du peuple et avec les objectifs de la sécurité alimentaire et de la conservation de l'espace rural.

5. Voici ce que demande l'UDC

5.1. Renforcement de l'agriculture productrice et moins d'extensification

La politique agricole actuelle (2014-2017) défavorise l'agriculture productrice. Au lieu d'honorer et, d'indemniser les nombreuses tâches et prestations que les exploitations agricoles assument pour notre pays et sa population, les dispositions d'exécution actuelles affaiblissent l'agriculture. Au lieu de soutenir les exploitations productrices, les paiements directs sont en partie affectés à des programmes qui imposent des contraintes administratives beaucoup trop lourdes. Les contributions à la garde d'animaux ont été complètement supprimées et les contributions à la surface ont été fortement réduites. Ces mesures frappent l'agriculture productrice et ne répondent pas au mandat constitutionnel que les agriculteurs doivent remplir pour la Suisse.

5.1.1. L'économie laitière et carnée au centre de la politique agricole suisse

L'exploitation des espaces verts, donc l'économie laitière et carnée, doit être au centre de la politique agricole suisse. Les prestations d'intérêt public résultent tout naturellement d'une exploitation durable des terres. Il n'est pas acceptable et il serait totalement faux de réduire l'agriculture à l'entretien des paysages.

5.1.2. Non à une nouvelle extensification de l'agriculture suisse

L'espace rural doit être conservé conformément à l'article 104 de la Constitution fédérale. La faible surface de production restant en Suisse ne doit pas être sacrifiée à la renaturation des cours d'eau et à l'extension des forêts. Il faut veiller à sauvegarder une surface suffisante pour que les terres cultivables existantes soient conservées. La Confédération doit donc cesser d'imposer sans cesse de nouvelles réglementations visant à réduire et à extensifier la production.

Les exigences de l'UDC:

- garantir la sécurité alimentaire de la Suisse en portant le degré d'autosuffisance alimentaire net à au moins 60%;
- prendre des mesures d'encouragement ciblées en faveur de l'élevage de bétail pour soutenir les exploitations herbagères productrices;
- soutenir les exploitations familiales saines et viables;
- considérer la production de denrées alimentaires comme la tâche centrale de l'agriculture suisse (les exploitations en amont et en aval en profitent également);
- simplifier le système des paiements directs;
- prendre des mesures de soutien pour la production laitière et carnée ainsi que pour la culture des champs en Suisse;
- donner une force obligatoire générale aux décisions des branches;
- encourager la qualité des produits dans l'intérêt des consommateurs;
- garantir un prix du lait qui couvre les frais de production;
- maintenir les mesures de soutien de la production fromagère, soit en particulier le supplément pour le lait transformé en fromage;
- maintenir les mesures de promotion des ventes de produits agricoles;
- stopper immédiatement les nouvelles réglementations de protection de la nature et de renaturation;

- assouplir la protection totale de la forêt en faveur de la conservation des terres cultivables.

5.2. Garantir le revenu agricole

Une famille paysanne travaillant à temps complet dans l'exploitation doit réaliser un résultat d'entreprise équitable. Ce principe évident a été remis en question par la Politique agricole 2014-2017 et cette tendance n'a pas été corrigée par la PA22+. Les conditions-cadres de l'agriculture doivent donc être corrigées afin que cet objectif puisse être atteint. Elles doivent être conçues de manière à ce que l'activité agricole puisse être exercée comme une activité lucrative principale.

5.2.1. Garantir la sécurité de la planification et de l'investissement

La politique agricole est redéfinie tous les quatre ans. Cette période est trop courte pour garantir aux exploitations une sécurité de planification à moyen et à long terme. L'UDC s'engage à ce que les nouvelles politiques agricoles ne soient définies que tous les 8 à 10 ans. Cela dit, il faut au préalable corriger la politique agricole actuelle. L'UDC ne soutiendra pas la poursuite de la politique agricole actuelle sans changement. S'agissant des bâtiments actuels dans la zone agricole, l'UDC exige que la durée d'amortissement ne soit pas changée.

Les exigences de l'UDC:

- assurer une protection aux frontières appropriée et ancrée dans la loi;
- garantir la base existentielle des exploitations agricoles familiales et un revenu agricole équitable
- garantir la sécurité des investissements en ce sens que les bâtiments et installations réalisés conformément aux connaissances et prescriptions les plus récentes ne doivent pas être modifiés ou adaptés durant la période d'amortissement;
- offrir une meilleure indemnisation des agriculteurs par le biais de leurs produits;
- indemniser équitablement les familles paysannes pour leurs prestations d'intérêt général;
- veiller à ce que le résultat de l'entreprise couvre les investissements élevés en travail et en capital et permette un développement de l'exploitation;
- former les agriculteurs pour en faire des chefs d'entreprise;
- corriger la PA14-17, puis passer à un rythme plus lent (8 – 10 ans) des réformes de la politique agricole (cette idée n'est pas contenue dans l'AP22+)

5.3. Création de bonnes conditions-cadres pour l'agriculture suisse

5.3.1. Protection appropriée aux frontières, non à un libre-échange agricole total

L'accord de libre-échange agricole que le Conseil fédéral souhaite conclure avec l'UE et d'autres libéralisations entraînant une ouverture beaucoup trop grande des frontières auraient des effets dévastateurs sur les familles paysannes. La baisse du prix des denrées alimentaires au niveau UE, voire au niveau du marché mondial, menacerait l'existence des exploitations familiales et précipiterait le changement structurel. Un accès illimité aux marchés agricoles

mondiaux, ce qui signifierait la fin d'une agriculture suisse indépendante et productrice. La situation actuelle sur le marché du lait et du fromage confirme clairement ce constat.

5.3.2. Obtenir une amélioration de la loi sur l'aménagement du territoire

La loi sur l'aménagement du territoire et l'application du droit foncier rural doivent être conçues de manière à permettre aux agriculteurs animés d'un esprit d'entreprise et exploitant eux-mêmes leur domaine de se développer en fonction des besoins du marché et de l'avenir. Exemples: permis de construire pour les bâtiments et installations agricoles, serres, installations au biogaz, collecteurs solaires, éoliennes, vente directe, tourisme agraire, logements de vacances, etc. En outre, les bâtiments agricoles doivent être totalement autorisés. Il faut à l'avenir permettre l'exploitation complète à des fins proches de l'agriculture, soit en particulier pour l'habitation, des bâtiments qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation agricole.

5.3.3. Moins de bureaucratie agricole

L'UDC se bat contre le renforcement constant des directives et prescriptions dans les domaines de la protection des animaux, des eaux et de l'environnement. Ces procédés augmentent constamment les coûts et alourdissent les charges bureaucratiques.

5.3.4. Protection appropriée contre les grands prédateurs

Pour l'UDC, il est évident que lesdits grands prédateurs n'ont pas leur place dans un pays connaissant une densité démographique aussi élevée que la Suisse. On ne peut empêcher le loup de tuer des animaux ni par des mesures de protection des troupeaux, ni par une augmentation des subsides. Le bien-être des animaux de rente et la sauvegarde de races rares doit avoir la priorité sur la conservation des grands fauves comme les loups ou les ours.

5.3.5. De l'eau potable propre pour l'agriculture et la population

L'UDC prend très au sérieux la garantie de la qualité de l'eau potable. Il s'agit cependant aussi d'admettre que la qualité de l'eau potable suisse est excellente en comparaison internationale. Des expériences dangereuses qui mettent en péril l'affouragement des animaux de rente, la biodiversité, la recherche et aussi l'agriculture dans son ensemble doivent donc être refusées. A propos des produits phytosanitaires on peut également constater que l'agriculture s'efforce depuis longtemps de réduire constamment l'emploi de ces substances.

Les exigences de l'UDC

- réduire au minimum nécessaire les exigences administratives;
- diminuer le nombre de contrôles des exploitations agricoles;
- veiller à ce que les contrôles de l'agriculture soient effectués de manière non bureaucratique, efficace, professionnelle et équitable;
- garantir que des contrôles des exploitations ne soient ordonnés qu'en cas de changement de la structure d'exploitation (SST/SRPA) ou d'abus;
- refuser les prescriptions sans cesse nouvelles dans la protection des animaux, des eaux et de l'environnement qui provoquent une hausse des coûts et imposent de nouvelles contraintes administratives;
- miser sur la production, la transformation et la commercialisation indigènes;
- empêcher un libre-échange agricole complet;
- imposer une réglementation appropriée aux frontières pour protéger la production alimentaire indigène contre les importations;
- tenir compte dans les accords de libre-échange des besoins de l'agriculture indigène lorsqu'il s'agit de produits sensibles;
- adapter l'aménagement du territoire pour permettre une utilisation souple, complète et sans compensation des bâtiments et installations situés en dehors des zones à bâtir;
- permettre de démolir, reconstruire, réutiliser, transformer des bâtiments existants et desservies en dehors de la zone à bâtir;
- permettre aux familles paysannes de réaffecter des bâtiments devenus libres dans la zone agricole à des utilisations non agricoles (para-agriculture, habitation, activités artisanales, stockage);
- renoncer à l'obligation de démanteler des bâtiments;
- veiller à ce que les paiements directs profitent effectivement aux producteurs et ne soient pas détournés à des fins administratives (par ex., au profit de bureaux de planification);
- veiller à ce que les ordonnances agricoles deviennent automatiquement caducs lors des changements cycliques de la politique agricole et qu'une éventuelle prolongation de la durée de validité puisse être demandée. On empêchera ainsi efficacement le maintien d'ordonnances inutiles et inefficaces;
- refuser des "expériences de politique agricole" sous le couvert de la protection de la qualité de l'eau potable;
- assurer une rapide intervention de la Confédération et des cantons pour réduire les effectifs de grands prédateurs.